

Destinataire :

N° fax:

Uni*in*formation

La lettre d'Information des adhérents d'Uniformalion

n° 6 - du 27 juillet 2000

S O M M A I R E

Actualité.....pages 2, 3 & 4

- FSE : programmation 2000/2006
- Le 36^e congrès de la Mutualité française

Quoi de neuf à Unif' ?.....page 5

- Uniformalion renforce son service de proximité
- Dossier de l'adhérent 2000

Diplômes et qualifications.....pages 6, 7 & 8

- Les formations en Economie sociale : un état des lieux
- Métiers d'art et formation : enfin la lumière
- Formation à distance

La formation en actionspage 9

- Le contrat de qualification adulte
- 7^{ème} Université d'été de la formation

Voir, savoir, lire.....page 10

- En bref
- Nominations
- Documents
- Agenda
- Sur internet

Emetteur : Service Information/Communication

nb de pages : 10 (y compris celle-ci)

En cas de mauvaise réception adressez-nous un fax au 01 53 02 13 42

Directeur de la publication : Jean-Jacques Briouze
Rédacteur en chef : Claire Bouchareissas
Conception-Réalisation : Yveline Le Moign

Rédaction :
Claire Bouchareissas - Manuelle Darnat
Véronique Gault - Etienne Le Campion

• L'aide de l'Europe au développement des régions : programmation du Fonds social européen 2000-2006

L'objectif de cohésion économique et sociale, introduit en 1986 dans le Traité de Rome, conduit l'Union européenne à financer le développement ou la reconversion des secteurs ou des régions en difficulté pour assurer un développement équilibré en Europe. Avec plus d'un tiers du budget communautaire, la politique régionale européenne constitue le deuxième poste de dépenses de l'Union, après la politique agricole commune. L'enveloppe globale pour la période 2000-2006 s'élève à 195 milliards d'€ (1.279 milliards de F), dont 16,46 milliards d'€ (108 milliards de F) pour la France.



Principes de mise en œuvre 2000-2006

- La concentration des aides sur 3 objectifs :
 - ◆ **Objectif 1** (anciens objectifs 1 et 6) – promotion du développement et ajustement structurel des régions en retard de développement,
 - ◆ **Objectif 2** (anciens objectifs 2 et 5b) – reconversion économique et sociale des régions en difficulté structurelle.
 - ◆ **Objectif 3** (anciens objectifs 3 et 4) – développement des ressources humaines.
- L'aide est programmée sur plusieurs années (2000-2006).
- Les actions sont menées en partenariat entre la Commission européenne, les Etats membres, les collectivités locales et les acteurs du développement local.
L'aide de l'Union européenne vient en complément des aides nationales, régionales ou locales et ne se substitue pas à celles-ci.

Moyens d'intervention

Tout projet souhaitant obtenir une subvention européenne doit s'inscrire dans les programmes établis par les Etats membres ou la Commission européenne :

- **Les Documents uniques de programmation (DOCUP)** – 94% des fonds :
Un DOCUP est un programme pluriannuel (2000-2006) de développement régional élaboré par les Etats membres, en partenariat avec les collectivités et les partenaires sociaux, puis, approuvé par la Commission européenne.
- **Les Programmes d'initiatives communautaires (PIC)** – 5,35% des fonds :
Ce sont des programmes spécifiques correspondant à des priorités fixées par la Commission européenne (régions rurales, zones urbaines, coopération régionale, marché du travail...). Les Etats membres, en partenariat avec les Préfectures de région, les autorités régionales et locales et d'autres organismes concernés, lui soumettent des programmes opérationnels.
- **Les actions innovantes et l'assistance technique** – 0,65% des fonds :

La Commission européenne fixe les orientations et gère directement les projets.

Détermination des zones éligibles aux différents objectifs

Pour les nouveaux objectifs 1 et 2, les enveloppes financières ont été établies par le Conseil de Berlin de mars 99, sur la base d'une population éligible,

de la prospérité régionale et nationale et de la gravité relative des problèmes structurels, notamment du niveau de chômage. **Pour l'objectif 3, elles ont été fixées en fonction de la population éligible, de la situation de l'emploi et de la gravité des problèmes, tels que l'exclusion sociale, les niveaux de l'enseignement et de la formation ou la participation des femmes au marché de l'emploi :**

- **Objectif 1** (135,9 milliards d'€ - 69,7% des aides) : régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Pour la France, ce sont les DOM.
- **Objectif 2** (22,5 milliards d'€ - 11,5% des aides) : un pourcentage maximum de 18% de la population de l'Union sera couvert par le nouvel objectif 2. Les zones concernées par les objectifs 2 et 5b de la période 1994-1999 et qui ne sont pas reprises dans les nouvelles listes de l'objectif 2 bénéficieront d'un soutien transitoire dégressif jusqu'en 2005, afin de consolider les progrès accomplis.
- **Objectif 3** (24,05 milliards d'€ - 12,3% des aides) : pour soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi, en dehors des régions de l'objectif 1.
Le solde (6,5%) étant alloué à des Initiatives communautaires, des actions innovantes et à l'assistance technique.

Les instruments financiers

Le Fonds social européen (FSE) est l'un des 5 Fonds structurels de développement régional de l'Union européenne. Il encourage la formation professionnelle, l'aide à l'emploi et à l'insertion.

Actions soutenues 2000-2006

- **DOCUP :**
Le FSE intervient dans le cadre des objectifs 1, 2 et 3 :
 - Lutte contre le chômage de longue durée et insertion professionnelle,
 - Amélioration de la formation professionnelle, du conseil et de l'orientation,
 - Promotion d'une main d'œuvre compétente et innovante,

Actualité

Page 3 / 10

- Accès des femmes au marché du travail,
- Développement de la société de l'information.
- **PIC :**
Le FSE finance l'Initiative communautaire EQUAL qui soutient la coopération transnationale en matière de lutte contre les discriminations et inégalités sur le marché du travail et reprend les PIC 1994-1999 : ADAPT,

Emploi-now, Emploi-horizon, Emploi-Youthstart et Emploi-Integra.

- **Les actions innovantes et l'assistance technique :**

Les actions permettent d'explorer de nouvelles orientations pour la politique de l'emploi. ■

Claire Bouchareissas

F S E 2 0 0 0 – 2 0 0 6

Objectif 3 : 11 mesures françaises pour la stratégie européenne pour l'emploi

- **Axe 1 :** Politiques actives du marché du travail
 - Mesure 1 : Renforcer la politique du "Nouveau départ".
- **Axe 2 :** Egalité des chances, intégration sociale
 - **Mesure 2 :** Accompagner les politiques de l'Etat pour l'insertion et contre l'exclusion,
 - **Mesure 3 :** Appuyer les initiatives locales pour l'insertion et contre l'exclusion.
- **Axe 3 :** Education et formation tout au long de la vie
 - **Mesure 4 :** Faciliter le passage de l'école au travail,
 - **Mesure 5 :** Améliorer l'information, l'orientation et l'individualisation des formations, notamment par les NTIC(*), et développer l'accès à la validation.
- **Axe 4 :** Adaptation des travailleurs, esprit d'entreprise, recherche, innovation, technologie
 - **Mesure 6 :** Moderniser les organisations du travail et développer les compétences,
 - **Mesure 7 :** Développer l'esprit d'entreprise et favoriser la création d'activités et l'innovation.
- **Axe 5 :** Amélioration de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail
 - **Mesure 8 :** Développer l'accès et la participation des femmes au marché du travail,
 - **Mesure 9 :** Favoriser l'articulation vie professionnelle et vie familiale et professionnaliser les acteurs.
- **Axe 6 :** Actions transversales
 - **Mesure 10 :** Initiatives locales,
 - **Mesure 11 :** Assistance technique.

(*) *Nouvelles technologies de l'information et de la communication*

 **Renseignements :** Prendre contact avec les Conseillers Unifomation de votre région.

• Unifomation au 36^{ème} congrès de la Mutualité française

«Image de la Mutualité française et perspective pour la protection sociale et la solidarité au XXI^{ème} siècle» : le congrès a rassemblé autour de ce thème les 8, 9 et 10 juin quelque 4000 mutualistes au Palais des congrès de Paris. Il a pu entre autres s'enorgueillir d'accueillir successivement le Premier ministre actuel, l'ancien Premier ministre Michel Rocard, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et le Président de la République, pour débattre d'enjeux majeurs tels que la réforme du Code de la Mutualité, la place de la solidarité dans la construction européenne, la situation actuelle de l'assurance maladie, un meilleur usage du médicament, la prise en charge de la dépendance, une fiscalité adaptée à la solidarité des sociétés de personnes, la légitimité de la Mutualité en matière de démocratie sociale...

Unifomation était présent notamment pour rappeler sur son stand l'étude qu'il a engagée sur les facteurs d'évolution et mutations des métiers de la Mutualité, les axes prioritaires d'action qui en ont résulté, ainsi que les thèmes des formations aujourd'hui mises en place pour y répondre.

«Faire rayonner l'esprit mutualiste» Lionel Jospin, accompagné du secrétaire d'Etat à

l'Economie solidaire Guy Hascoët, a annoncé en ouverture du congrès que le projet de loi sur la réforme du Code de la Mutualité serait présenté en Conseil des ministres avant la fin du mois de juillet. **Actuellement en examen au Conseil d'Etat**, ce projet réaffirme selon lui les valeurs fondamentales du mouvement mutualiste. Il « *confère valeur législative aux principes mutualistes : le refus de toute sélection des risques, l'absence d'individualisation des cotisations en fonction de l'état de santé, le caractère viager de la garantie* ».

Il offre également la possibilité de transposer les directives européennes d'assurance tout en reconnaissant la spécificité des mutuelles.

« *C'est une Europe sociale et solidaire que nous voulons bâtir, une Europe qui vous permette d'affirmer et de faire rayonner l'esprit mutualiste* ».

Evoquant la définition d'un statut de l'élu, le Premier ministre a considéré que ce nouveau statut « *permettra de rendre plus professionnelle encore la gestion de vos mutuelles* ».



Actualité

Page 4 / 10

Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française, a salué «*l'engagement*» et «*l'arbitrage déterminant*» du chef du gouvernement dans un rude «*combat idéologique et économique*». Il a souhaité que ce texte soit désormais «*rapidement présenté, débattu et voté au Parlement*» afin que les mutuelles puissent se projeter dans l'avenir avec un cadre juridique et fiscal stable.

Par ailleurs, devant l'absence de texte reconnaissant l'existence de structures entrepreneuriales de l'Economie sociale au niveau européen, Jean-Pierre Davant a demandé que soient lancées «*les bases d'un processus permettant d'aboutir à une reconnaissance des sociétés de personnes*», qui jouent un rôle social et économique significatif.

La Mutualité : un modèle pour l'Europe ?

La première journée du congrès a été marquée par une série de débats sur la protection sociale. Lors de la séance plénière de l'après-midi, les représentants des principaux syndicats de travailleurs ont débattu avec l'eurodéputé Michel Rocard sur la place de la solidarité dans la construction européenne. «*Plus de la moitié de la population a choisi le système mutualiste. Partout ailleurs le système privé l'emporte. Tous les pays ne sont pas aussi civilisés*» a ironisé le président de la commission des Affaires sociales du Parlement européen. «*Si l'on ne peut pas exporter la philosophie ou les structures mutualistes, on peut en exporter le concept !*»

Poursuivre le combat en faveur de la cohésion sociale

Lors de la clôture du débat sur la protection sociale au XXI^{ème} siècle, Martine Aubry déclarait que la Mutualité demeure pour elle «*un des garants de la pérennité*» de la cohésion sociale. Pour relever les défis du futur, la ministre de la Solidarité a lancé un appel aux mutualistes : «*Nous aurons besoin de vos valeurs, de votre engagement, de votre expérience et de votre savoir-faire*».

Concernant le projet de réforme du code, elle a estimé comme l'avait fait Lionel Jospin qu'il «*consacrait les principes mutualistes*». «*Nous avons transformé la transposition des directives assurance, qui représentait une menace, en un texte qui ouvre de nouvelles perspectives d'épanouissement et de développement de la Mutualité*» Sur le dossier de la fiscalité, les propos de la ministre ne souffrent pas d'ambiguïté : «*On ne peut pas traiter de la même manière ceux qui choisissent les risques et sélectionnent les personnes et ceux qui ont opté pour la solidarité*».

Résolution générale du congrès

Les congressistes ont adopté le 10 juin à une écrasante majorité la résolution générale qui leur a été présentée par le secrétaire général Guy Herry. Elle s'articule autour de trois grandes orientations : «*Promouvoir l'éthique mutualiste au sein de la société*», «*Accélérer la modernisation du mouvement mutualiste*» et «*Affirmer le rôle de la mutualité dans la protection sociale en France et en Europe*».

Une fiscalité adaptée à la solidarité

Lors de la séance des «points d'actualité» consacrée le 9 juin à la réforme de la fiscalité, la Mutualité française a d'ailleurs demandé aux pouvoirs publics de prendre en compte le caractère solidaire de la couverture offerte par les mutuelles. Comme pour le Code de la Mutualité, le mouvement mutualiste espère une réforme rapide de la fiscalité, afin qu'elle s'adapte tant au niveau des mutuelles elles-mêmes qu'à celui de ses adhérents. Afin de développer des couvertures réellement solidaires, un crédit d'impôt pourrait ainsi être instauré en faveur des individus qui optent pour une forme solidaire de complémentaire santé.

Un Livre vert sur l'Économie solidaire

Intervenant le 9 juin, le secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire, Guy Hascoët, a proposé aux mutualistes d'être les initiateurs d'un Livre vert pour le développement du tiers secteur en Europe. L'objectif serait de faire reconnaître par les instances européennes la spécificité des sociétés de personnes, «*expression d'un droit fondamental en devenir*». «*Cette ambition européenne, nous devons la porter tout en posant en*

France le cadre juridique du secteur de l'Economie sociale et solidaire». Cette prochaine loi devra définir un label de «*l'utilité sociale et collective*». «*Des acteurs de l'insertion à ceux du secteur marchand en passant par ceux du tiers secteur, ce label couvrirait toutes les familles du champ de l'Economie sociale et solidaire en valorisant leurs spécificités respectives et servirait de socle à un régime social et fiscal qui serait décliné en fonction de la spécificité de chacune des familles*».

« Plus forts que jamais »

Clôurant le 36^{ème} congrès, Jacques Chirac s'est posé le 10 juin en défenseur de notre système de protection sociale obligatoire et complémentaire. «*Sécurité sociale et Mutualité vont de paire dans l'esprit des Français, indissociables et complémentaires*, a-t-il estimé. *Ce sont les deux versants d'une même solidarité, l'une nationale, générale, obligatoire, l'autre libre et volontaire mais sans exclusive ; fondée sur un lien professionnel ou social*» Dans ce contexte, a poursuivi le Président de la République, le mouvement mutualiste doit porter haut et fort ses couleurs : «*Solidarité, service, engagement, autant de valeurs qui sont celles de l'intérêt général en même temps que les vôtres. Vous les mettez en œuvre avec générosité et désintéressement*» Et de lancer aux congressistes «*Avec près de 30 millions d'adhérents aujourd'hui, vous êtes plus forts que jamais* !» ■

Manuelle Darnat

Source : Afim : Agence fédérale d'information mutualiste

Quoi de neuf à Unif' ?

Page 5 / 10

• Unifformation renforce son service de proximité et embauche 12 Conseillers en formation juniors

Unifformation renforce, en région, son service de proximité aux adhérents, par l'embauche de 12 "Conseillers junior chargés du développement et de la formation professionnelle continue".

Ils seront chargés, notamment, de développer le conseil en formation auprès des adhérents, de contribuer à la professionnalisation des emplois-jeunes et des jeunes en alternance et de promouvoir les contrats de qualifications adulte. Ils seront placés sous la responsabilité hiérarchique des Délégués interrégionaux d'Unifformation et bénéficieront d'un parcours d'intégration commun et

de parcours individualisés, avec l'aide d'un tuteur national et de tuteurs régionaux qui les accompagneront et les suivront dans leur intégration et leur professionnalisation. Cette professionnalisation s'opérera également au travers d'actions de formation sur le dispositif de la formation professionnelle, la connaissance de l'Economie sociale ou encore, les différentes sources de financement et d'aides aux entreprises adhérentes. ■

Claire Bouchareissas

• « Dossier de l'adhérent 2000 »

Les adhérents d'Unifformation vont recevoir pour la rentrée le « Dossier de l'adhérent » 2000, regroupant comme l'an dernier toutes les informations pratiques relatives à leur contribution au financement et au développement de la formation.

Des informations pratiques complémentaires

Outre les éléments communiqués annuellement dans ce Dossier (présentation de la répartition de la contribution des entreprises, plaquettes « Plan de formation », « Embaucher un jeune ou un adulte en contrat en alternance », « Congé individuel de formation des CDI », « Congé individuel de formation des CDD », « Congé bilan de compétences », et conseils pour sélectionner un organisme de formation), nos adhérents y trouveront deux nouvelles fiches pratiques :

-« Embaucher un jeune dans le cadre du dispositif Nouveaux services – Emplois Jeunes »,

-« Le fonds social européen : les étapes à suivre »,

ainsi qu'un « Guide de l'adhérent ».

Le Guide de l'adhérent

Ce Guide, facilitant le lien entre les différents éléments du dossier listés ci-dessus, présente les principaux points constituant aujourd'hui l'essentiel

de la gestion de la formation au sein de l'entreprise et avec les différents acteurs concernés :

- il récapitule et développe les obligations annuelles de l'employeur relatives à la formation (calendrier de l'adhérent, calcul des effectifs et de la masse salariale, rôle des représentants du personnel),
- il présente les aides complémentaires à la

formation auxquelles l'entreprise peut prétendre (aides d'Unifformation et aides publiques),

- il conseille sur les relations avec les organismes de formation (l'appel d'offre, le rappel des obligations des organismes envers les employeurs et les stagiaires),

- et il reprend en fac-similé les principaux imprimés émis par l'OPCA.

Dans l'attente du démarrage prochain du site internet d'Unifformation, qui permettra

aux employeurs et aux salariés des entreprises adhérentes d'accéder directement à l'ensemble des données les concernant, en développant et renforçant nos relations de manière plus interactive, le contenu de ce Dossier 2000 répondra, nous le souhaitons, à leurs besoins d'information. ■

Manuelle Darnat



Diplômes et qualifications Page 6 / 10

• Les formations en Économie sociale : un état des lieux

Avec la nomination de Guy Hascoët, l'Économie sociale voit son importance reconnue en terme d'innovation sociale et de gisement d'emplois. Importance se manifestant aussi par l'existence de formations spécifiques. Le GRCMA (Groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations) Languedoc-Roussillon les a recensées et a réalisé un "Guide français des formations en Économie sociale". Présentation et mise en perspective avec le Président du GRCMA Languedoc-Roussillon : Jean-Claude Richard.

Que contient votre guide ?

"L'étude comporte deux volets :

- le premier sur l'identification et la présentation des formations universitaires destinées à répondre aux attentes de notre secteur,
- le second porte sur l'analyse des formations directement mises en place par les différentes familles de l'Économie sociale."

Quelle est l'importance des formations universitaires ?

"Notre enquête a permis d'identifier environ 25 cursus universitaires en formation initiale et/ou en formation continue. Certains d'entre eux relèvent des filières traditionnelles et consistent le plus souvent en des diplômes de niveaux relativement élevés : DESS, Licence, Maîtrise. Les autres sont des formations diplômantes spécialisées, notamment sous forme de diplômes d'Universités sans oublier les formations du réseau des Collèges coopératifs".

L'Économie sociale est une notion à définitions multiples. Ces formations en sont-elles le reflet ?

"Effectivement, une certaine hétérogénéité se manifeste tant au niveau de la nature des formations qu'au niveau du contenu "Économie sociale" de l'enseignement."

Dans ce cas, avez-vous pu dégager des grands ensembles ?

"En fait, il est possible de les répartir en trois catégories :

1. **les formations** que je qualifierai d'horizontales ou de **transversales**. Elles font explicitement référence à l'Économie sociale et à ses trois familles constitutives.
2. un second groupe rassemble différentes formations qui, à partir de **la problématique du développement local**, peuvent être amenées à croiser de façon assez forte les attentes du secteur de l'Économie sociale.
3. enfin, un dernier ensemble réunit **les formations portant sur le management et la gestion d'organisations** intervenant dans des champs d'activités relativement neufs et très proches de l'Économie sociale traditionnelle. Je pense notamment à **l'insertion par l'économique, l'action caritative ou l'animation socioculturelle**."



"Bien entendu, ces distinctions présentent un caractère quelque peu arbitraire. Les frontières entre ces catégories ne sont pas intangibles. Mais elles ont le mérite de mettre en lumière certaines évolutions de fond concernant le secteur de l'Économie sociale, annonçant peut-être d'éventuelles reconfigurations."

Vous avez aussi recensé les formations directement mises en place au sein des structures de l'Économie sociale

"Le premier constat est que ces formations sont, pour la plupart, de nature technique et destinées aux salariés des entreprises du

secteur. Cela peut être des formations en comptabilité, gestion, informatique, etc.

L'Économie sociale est en fait absente des programmes proposés à quelques exceptions près."

"Ceci dit, il existe aussi de nombreuses formations destinées aux administrateurs des entreprises du secteur. Sans y faire explicitement référence, elles abordent le concept de l'Économie sociale à travers les modes de fonctionnement des entreprises de ce secteur et donc des règles et valeurs qui en font la spécificité.

Je crois qu'on peut dire qu'il s'agit là plus de formations de l'Économie sociale que de formations à l'Économie sociale".

Après ce travail, en examinant la globalité des formations étudiées, avez-vous pu identifier des failles dans l'organisation de l'enseignement en Économie sociale?

"Ce qui apparaît clairement dans le dispositif actuel de l'enseignement en Économie sociale, c'est son absence quasi-totale en dessous du niveau Bac +2. Ce qui paraît pernicieux pour deux raisons :

- il est illogique et dangereux d'avoir un dispositif de formation relativement complet et diversifié à un niveau supérieur si de jeunes élèves et étudiants, n'ayant jamais entendu parler de l'Économie sociale, ne sont pas incités à s'y orienter.
- *au-delà, les jeunes générations auront tendance à ignorer jusqu'à l'existence même d'entreprises alternatives au modèle capitaliste traditionnel. Ce qui pourrait, à terme, menacer dans notre pays la pérennité du secteur de l'Économie sociale*"

"L'idéal serait l'existence d'un module de présentation et de sensibilisation à l'Économie sociale intégré aux programmes des lycées et des premiers cycles universitaires".

Propos recueillis par Etienne Le Campion

Diplômes et qualifications (suite) Page 7 / 10

Le guide Français des Formations en Economie sociale

Les formations universitaires sont répertoriées et présentées. Sont indiqués notamment :

- les modalités de la formation,
- les conditions d'accès,
- les principales thématiques étudiées,
- le dispositif de validation,
- la nature de la sanction,
- les débouchés.

Les formations internes des structures de l'Economie sociale sont, elles aussi, présentées. Selon les structures, le contenu des formations est très variable.

Ce guide n'est malheureusement pas disponible. Néanmoins, le GRCMA Languedoc-Roussillon, en collaboration avec le CNLAMCA (Comité National de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives) envisage de le rendre accessible via un site Internet.

Contact :

GRCMA Languedoc-Roussillon-Laurent Bastide
Tél. 04 67 34 77 02 - fax 04 67 34 82 66

• Métiers d'art et formation : enfin la lumière

Vouloir se former aux métiers d'art dans le cadre de la formation professionnelle continue peut vite se transformer en conduite à l'aveugle. Manque de repères ? Difficultés pour se diriger ? Besoin d'aide ? Grâce au Phare, tout a changé !

Phare comme Professionnalisme, Hexagone, Arts appliqués, Reconversion, Enseignement. Derrière ce sigle, se trouve la première édition du "Répertoire de la formation professionnelle dans les métiers d'art". Il vient de voir le jour grâce au travail de la Sema (Société d'encouragement aux métiers d'art). Salarié ou en contrat de qualification, branché par la lutherie, la bande dessinée, voire la taxidermie ou par l'architecture intérieure, la réalisation de

costumes de spectacle, l'infographie, la PAO... Le Phare vous propose 550 organismes de formation sur toutes les disciplines des métiers d'art et sur toutes les régions de France. 1350 formations sont présentées. Sans doute pas exhaustif mais un must pour ceux qui n'ont pas oublié que formation rime aussi avec passion.

Où ? Comment ?

Le Phare/répertoire de la formation professionnelle dans les métiers d'art, 60 F.

SEMA - 23 avenue Daumesnil - 75012 PARIS

Tél 01 55 78 85 85 - fax 01 55 78 86 15

www.metiersdart-artisanat.com ■ **E.L.C.**

• Pour la formation professionnelle aussi, 2001 sera l'Odyssée du Cyberespace

Avec le développement d'Internet, un nouveau monde se met en place : informations accessibles à tous et communication sans frontières.

Ce changement touche de plein fouet la sphère économique et, notamment, le monde de la formation. Actuellement, à côté des modes de formation à distance existants, se met en place la "e-formation".

Toutes ces expériences sont à la limite ou hors de la législation actuelle sur la formation professionnelle continue. Regard sur un futur déjà présent.

Vous avez dit Foad ?

Une formation ouverte et à distance (Foad) est un dispositif organisé, finalisé qui repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources.

Concrètement, sont concernés :

- Les cours par correspondance,
- Les systèmes de formation en ligne,
- Les centres de ressources,
- Les cours télédiffusés (radio, télévision),
- Le téléprésentiel (télécours, télémentorat),
- Les campus virtuels ou classes virtuelles, etc.

Foad et acteurs de la formation

Que constate-t-on ?

- un décalage croissant entre Amérique du Nord et Europe par rapport au développement de la nouvelle économie,
- un usage de plus en plus répandu des technologies de l'information et de la communication,
- une augmentation massive des besoins en formation, liés à la nécessité du développement de nouvelles compétences,
- la nécessité d'élargir l'accès à la formation à tous les publics,
- la nécessité pour les entreprises d'augmenter l'efficacité de la formation.

Diplômes et qualifications (suite) Page 8 / 10

En ce qui concerne l'offre de formation, l'ensemble de ces défis se traduit par :

- l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'éducation et de la formation,
- les difficultés pour y faire face, du fait du morcellement de l'offre française et la faiblesse de ses investissements.

Les acteurs de la formation en France, doivent donc impérativement développer une réponse cohérente en termes de formations ouvertes et s'approprier les nouvelles technologies.

Foad : une formation auto-dirigée et accompagnée

Un dispositif de Foad est un contrat entre l'organisme de formation, les commanditaires (exemple : les employeurs) et l'apprenant. Ce contrat doit préciser :

- les objectifs de la formation,
- les modalités de celle-ci,
- les types de régulation.

Un parcours FOAD utilise des outils et des technologies, afin d'assurer les fonctions suivantes :

- l'information générale sur le processus, les ressources et les modalités d'apprentissage,
- la construction et la gestion du parcours,
- le suivi, la communication entre les acteurs,
- le bilan et la validation.

Le stagiaire, très largement autonome, est généralement accompagné par un tuteur. Son rôle est primordial. Tout en étant à distance, il doit corriger ses exercices, en proposer d'autres, apprécier son évolution, répondre à ses questions et l'encourager.

Foad et obstacles réglementaires

Aujourd'hui encore, en France, la formation professionnelle continue est régie par deux lois de 1971. Le développement des nouvelles technologies a rapidement fait vieillir ces textes. Deux notions sont particulièrement obsolètes : le regroupement physique (à l'époque de tous les regroupements virtuels !) et la formation devant se faire impérativement hors de l'entreprise. Bref, on en revient toujours au problème de l'imputabilité des dépenses. Problème lié à l'existence d'une législation ayant fait de l'investissement-formation une obligation fiscale. Système d'autant plus pénalisant qu'il fait reculer les acteurs concernés pour leurs investissements nécessaires dans le domaine de la Foad.

En savoir plus : Le forum français pour la formation ouverte et à distance

297 rue de Vaugirard - 75015 Paris

Tel 01 45 31 25 54 - fax 01 45 31 24 61 - www.fffod.org

Etienne le Campion

Unifomation et la Foad

Michel Verdet est Conseiller en formation d'Unifomation Centre-Est (Lyon).

Il a déjà eu l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes de formations à distance. Témoignage.

"Un Foyer des jeunes travailleurs du Cantal souhaitait former un salarié au multimédia et Internet. Pour cela, ils ont eu recours à la formation à distance. Le formateur retenu, bien entendu déclaré, une fois le programme établi, met à disposition du stagiaire un CD-ROM, un logiciel et un guide. C'est un parcours individualisé avec la possibilité de contacter son tuteur par téléphone ou Internet.

Le formateur a les moyens techniques de savoir quand le stagiaire rentre dans le système. Il peut garantir l'aspect tutorat et produire des attestations de présence. J'ai donc pu avoir un programme, une convention de formation et les attestations de présence. Plus une période de réalisation à l'intérieur de laquelle étaient définies les heures à effectuer. Cette formation était donc imputable avec un dossier relativement classique dans sa forme. La seule question restant un peu en suspens étant les frais annexes (factures téléphoniques...). Donc au total, une expérience plutôt réussie.

Justement, la législation actuelle permet-elle ce type de pratiques ?

"Oui, dans ce cas, la législation actuelle est transposable. Autrement, la seule possibilité est celle

de la formation à distance "classique" qui implique des journées de regroupement organisées par l'organisme de formation"

Etant donné la montée en puissance de ces nouvelles formations à distance, quelle est, selon vous, l'évolution probable ?

"Comme on vient de le voir, techniquement, l'évolution est possible, dans le cadre actuel, dès lors que l'organisme de formation présente toutes les garanties nécessaires : numéro de déclaration d'existence, convention de formation, attestations de présence correspondant à une réalité et facture. Le problème porterait plus sur la fiabilité pédagogique. Quelles que soient ses modalités, une formation individualisée réussit si la personne est autonome. Ce qui n'est pas forcément le cas de beaucoup de stagiaires.

Deuxième remarque, ce type de formation semble plutôt adapté à l'acquisition de savoirs plus qu'à l'acquisition de méthodes ou de comportements. Ces derniers impliquant un travail sur soi et avec d'autres.

Enfin, des questions se posent concernant ce type de démarche pédagogique lorsque l'on sait l'importance du psychologique dans la formation, et notamment, quelle est l'efficacité du tutorat ?

La formation en actions

Page 9 / 10

• Contrat de qualification Adulte : le gouvernement appelle à la mobilisation générale

L'élargissement du contrat de qualification aux demandeurs d'emploi adultes a été mis en œuvre, à titre expérimental, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions (loi du 29 juillet 1998 et décret du 18 novembre 1998). Rappelons que le contrat de qualification en alternance était jusqu'alors réservé aux jeunes de 18 à 25 ans. Le contrat de qualification adulte permet donc aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus d'acquérir une qualification professionnelle, en contrat en alternance. Le gouvernement souhaitant développer l'utilisation de cette mesure, une circulaire du 29 mars 2000 de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) vient compléter l'instruction du 1^{er} décembre 1998; elle vise, au travers de nouvelles orientations et actions à confirmer et accélérer la montée en charge du dispositif, dans un contexte où les partenaires sociaux devront prochainement décider de sa pérennisation.

Trois points clés sont à retenir :

1. La circulaire précise la durée :

- **des actions d'évaluation** : 20 h qui peuvent être portées à 40 h lorsqu'une procédure de validation des acquis du salarié est prévue et associée à l'action d'évaluation.
- **de actions d'accompagnement** : elle doit être évaluée en fonction de la durée du contrat, sans excéder 20% de la durée de formation. Elle pourra ainsi varier, au maximum, de 40 heures pour un contrat de 6 mois, à 160 h pour un contrat de 24 mois.

2. Elle précise également :

- que les actions d'évaluation peuvent être réalisées par l'organisme de formation avec lequel l'entreprise a passé convention pour la présentation de sa demande d'habilitation ou par un prestataire qualifié, choisi par l'organisme de formation.
- que les actions d'accompagnement doivent être réalisées ou suivies par l'organisme de formation avec lequel l'entreprise a passé convention. Le tuteur désigné par l'entreprise

peut y être associé mais il n'en assure pas la conduite.

3. **Dans le cadre du programme exceptionnel de l'AGEFIPH** (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnels handicapés), il s'agit de soutenir l'effort de qualification des personnes handicapées et d'inciter les entreprises à accueillir des adultes handicapés en qualification par l'attribution d'une subvention auprès de l'AGEFIPH.

Quant aux nouveaux objectifs nationaux qu'assigne la circulaire, il s'agit de passer de la conclusion de 3.236 contrats en 1999 à 10.854 en 2000.

A cet égard, **Unifomation** se situe au-dessus de la moyenne nationale, dans la mesure où 60 Contrats de qualifications Adulte ont été signés en 99, pour un objectif initial de 200. A noter qu'ils se situent très majoritairement dans le secteur sanitaire, médico-social et social, puisque sur ces 60 contrats, 13 concernent une qualification d'aide médico-psychologique, 11 de moniteur éducateur et 5 d'éducateur de jeunes enfants.

C.B.

• 7^{ème} Université d'été de la formation (MPS d'Artigues-près-Bordeaux)

La 7^{ème} édition de l'université d'été de la formation professionnelle continue, qu'organise annuellement la Maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux, se tiendra les 12, 13 et 14 septembre. Conférences, ateliers thématiques et tables rondes s'articuleront autour du thème « *Dialogue avec le changement, la formation professionnelle entre contraintes et innovations* » et serviront quotidiennement de lieux de rencontre et d'échange à plus de 250 chefs d'entreprise, formateurs, chercheurs, représentants de l'Etat ... Un aperçu des questions abordées :

Mardi 12 septembre : « *le changement administré* »

Comment l'Etat administre-t-il le changement économique, la formation continue? Quels premiers bilans pour la réduction du temps de travail et le temps de formation, pour la professionnalisation des emplois jeunes? Les régions au cœur de la formation...



Mercredi 13 : « *les acteurs de la formation face aux changements* » :

Quelles sont les conséquences de la reprise économique sur la formation? La formation lieu de la mobilité sociale. Les organismes de formation sont-ils innovants? Le métier de formateur face au changement, l'impact des nouveaux outils, l'évolution de la mission de la Maison de la promotion sociale...

Jeudi 14 : « *les usages de la formation* »

Comment résoudre les problèmes d'accès à la formation? Les paradoxes et contradictions de l'emploi féminin...

La présidence et la direction générale d'Unifomation seront présentes à cette université et participeront plus particulièrement, dans le cadre de la table ronde du jeudi matin, à la recherche de solutions pour faciliter l'accès à la formation. ■

Contact/Inscriptions : MPS d'Artigues-près-Bordeaux – Tél 05.56.77.33.33

Voir, savoir, lire

par Véronique Gault

Page 10/10

EN BREF ...



Légèrement bousculé par le **projet de loi sur le quinquennat**, celui de la modernisation sociale (voir Unifformation n°5) est reporté début 2001 dans le meilleur des cas, si l'on en croit le calendrier parlementaire. Rappelons qu'il comporte, entre autres, des mesures sur la précarité, les discriminations, et la validation des acquis professionnels.

DOCUMENTS



«**Associations : un nouvel âge de la participation**» de Maurice Barthélémy
Etat des lieux sociopolitique de la vie associative.
*Presses de Sciences Po, 44 rue du Four,
75006 Paris - avril 2000, 286 pages, 148 francs*

«**La professionnalisation des emplois-jeunes dans les associations sanitaires et sociales**»
Premier bilan et préconisations – guide méthodologique : le numéro 10 (mai 2000) des Cahiers de l'Uniopss - 88 pages, 175 F
☎ 01 53 36 35 00

SUR INTERNET @

Bourse d'échanges temporaires d'emplois dans l'action sociale et médico-sociale en Pyrénées-Atlantique L'échange temporaire d'emploi est considéré comme un des moyens de lutte contre l'usure professionnelle. Pour cette raison, un Comité de pilotage s'est constitué en Pyrénées-Atlantiques, et met en place un nouvel outil au service du secteur social et médico-social : une Bourse d'échanges temporaires d'emplois. Il est composé de représentants des 5 syndicats représentatifs des salariés, des autorités de

Travail social

Un nouveau portail pour ce secteur, « Oasis » propose des infos en direct, un magazine en ligne et un forum débat d'idées.
www.travail-social.com

tarification et de contrôle (DDASS, Conseil général, DDTEFP), des employeurs des associations, des directeurs, des 2 instituts de formation des travailleurs sociaux et des OPCA Unifformation et Promofaf.

Il s'agit de permettre à tout professionnel volontaire des secteurs social et médico-social de pratiquer un échange de poste avec un collègue d'une autre structure pendant 9 mois à 1 an, en ayant la garantie de conserver les mêmes conditions de rémunération et de retrouver son poste à son retour. Un dispositif d'accompagnement-formation de chaque échange est en cours

Alternance

Composé de spécialistes de l'insertion professionnelle, le Club de l'Alternance propose un nouveau site dédié axé contrats en alternance d'apprentissage : offre de formation, CV de jeunes à la recherche d'un contrat, témoignages de jeunes professionnels déjà formés.
www.club-alternance.com

d'élaboration. Unifformation est partie prenante à cette initiative originale, destinée à permettre la mobilité inter-associative des personnels dans le cadre des conventions collectives nationales du secteur et à ouvrir des espaces de communication, d'échange et de découverte sur les vécus, pratiques et expériences professionnels.

Renseignements : Institut du travail social (ITS) de Pau
☎ 05.59.84.93.93

www.its-pau.fr/echange/projet.htm

Fiscalité des associations

Fiches pratiques élaborées par le ministère de l'Economie et des Finances pour aider les organismes sans but lucratif à comprendre les règles fiscales qui leur sont applicables depuis le 1^{er} janvier dernier.

www.finances.gouv.fr/associations

